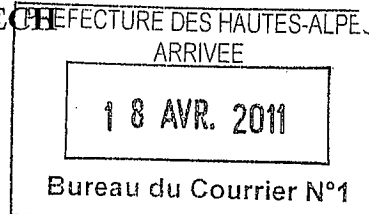


DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Communauté de Communes des Deux Buëch

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES DEUX BUECH



Séance du : 11 avril 2011

Convocation du : 1^{er} avril 2011

Objet : Installation d'un NRA ZO à Manteyer. Convention avec France Telecom.

L'an deux mille onze, le onze avril à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de M. Michel Mescle, Président.

Secrétaire de séance : Monsieur Maurice Chautant

Etaient présents : Membres titulaires : R. Fournel, F. Reynaud, M. Barthélemy, Guy Pitaval, B. Soulat, A. Chevalier, M. Mescle, G. Lesbros, JM. Bermond, R. Basset, JF Carré, M. Chautant, F. Roux, J-C Salles, G. Garcin, F. Regord, B. Faure, P. Aubin
 Membres suppléants : Sandrine Arnaud-Salgado, Marc Rosenstiel

Excusés : Jean-Louis Pelloux, Claudette Mezière,
 Guy Jullien remplacé, Martine Barbet remplacée

Le Vice-Président Maurice Chautant rappelle l'opération en cours sur la commune de Manteyer ayant pour objectif de rendre accessible le haut débit à certains quartiers jusque là situés en zone d'ombre.

Les équipements installés (1 armoire DSLAM sans le quartier des Allemands) induisent une convention entre l'opérateur France Telecom et la Communauté de Communes des Deux Buëch.

En contrepartie de la mise à disposition, la Communauté de Communes des Deux Buëch percevra une redevance annuelle de 750 € HT.


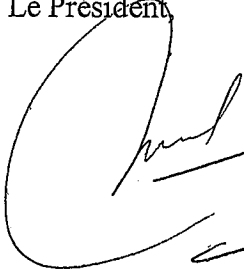
Après avoir indiqué les principaux termes de la convention (description des installations, droits et obligations des parties, durée, ...) le Vice-Président soumet cette convention de mise à disposition à l'avis du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les termes de la convention, et autorise le Président à la signer.

votants : 20
 pour : 20
 abstention : 0
 contre : 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Michel Mesclé

Transmis en préfecture le :

14 avril 2011

Affiché le :

27 avril 2011